

MOUVEMENT SOCIAL SPIP 23 et 87, ACTE II : NOUS NE LACHONS PAS !

APRES LES DECLARATIONS, le 04/04/2016 du Ministre de la Justice

qui reconnaît l'inégalité de traitement des personnels d'insertion et de probation vis à vis des autres personnels de la Pénitentiaire concernant l'indemnitaire,

qui se dit ouvert aux discussions concernant l'évolution des statuts de la filière insertion et probation,

NOUS ATTENDONS DESORMAIS DES ACTES!

Les personnels d'insertion et de probation du SPIP de la Haute-Vienne se sont de nouveau réunis ce jour.

Il a été décidé de rester dans le mouvement et, d'appliquer à compter du 14/04/2016 les modalités d'actions suivantes :

→ **Boycott des réunions: réunions de service, CAP, CPI, CAPPs, CPU, réunions partenaires et institutionnelles, CRIAVS, cercles de soutien et de responsabilité, réunions justice restaurative, etc.**

→ **Instauration des JEUDIS MORTS aux SPIP : plus aucune convocation ni réponse téléphonique (en dehors des permanences obligatoires) les jeudis**

→ **Participation à la Manifestation le 10 mai prochain**

Nous exigeons, au titre de l'égalité de traitement des fonctionnaires :

- L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation dans les plus brefs délais
- Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire
- L'égalité de traitement des ASS ayant intégré le corps de CPIP pour le calcul de la pension de retraite
- Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017

Les personnels d'insertion et de probation continueront de se réunir tous les mois afin d'envisager de réévaluer ces modalités d'action jusqu'à ce que nos revendications soient prises en compte.

A Limoges, le 06/04/2016